



Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Modification N°2

PLAN N°3-2-8

Commune de **MARLIOZ**

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025, approuvant la modification n°2 du PLUI du Val des Usse,

Le Président,
M. Paul COTTERLAZ-RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	23/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023

Urbaniste: Territoires demain
Géomaticien: CICLA
Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/03/2023

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UH1c1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH2c2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH3c3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH3c3' Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH3c3'' Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHH Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEP Secteur à vocation de gestion et de développement à l'aire de stationnement
- UXa Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa' Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales

ZONES DEVEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUH3 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUH3' Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUH' Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Av Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

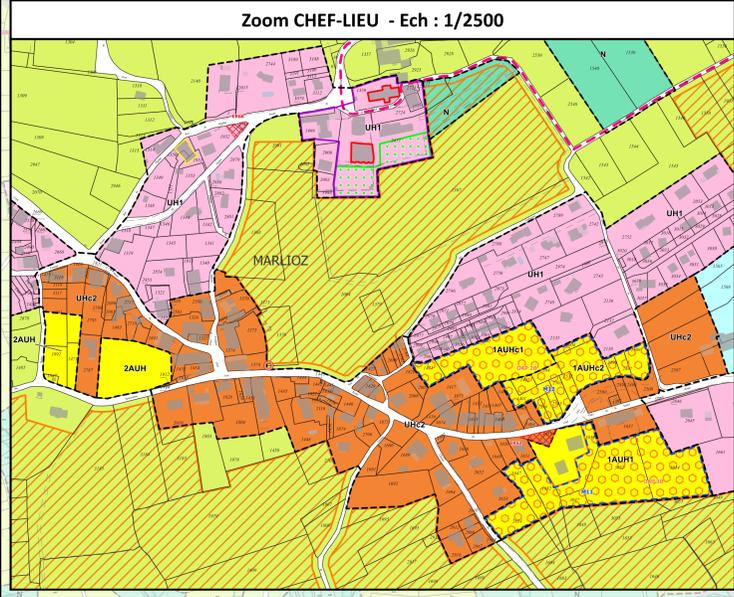
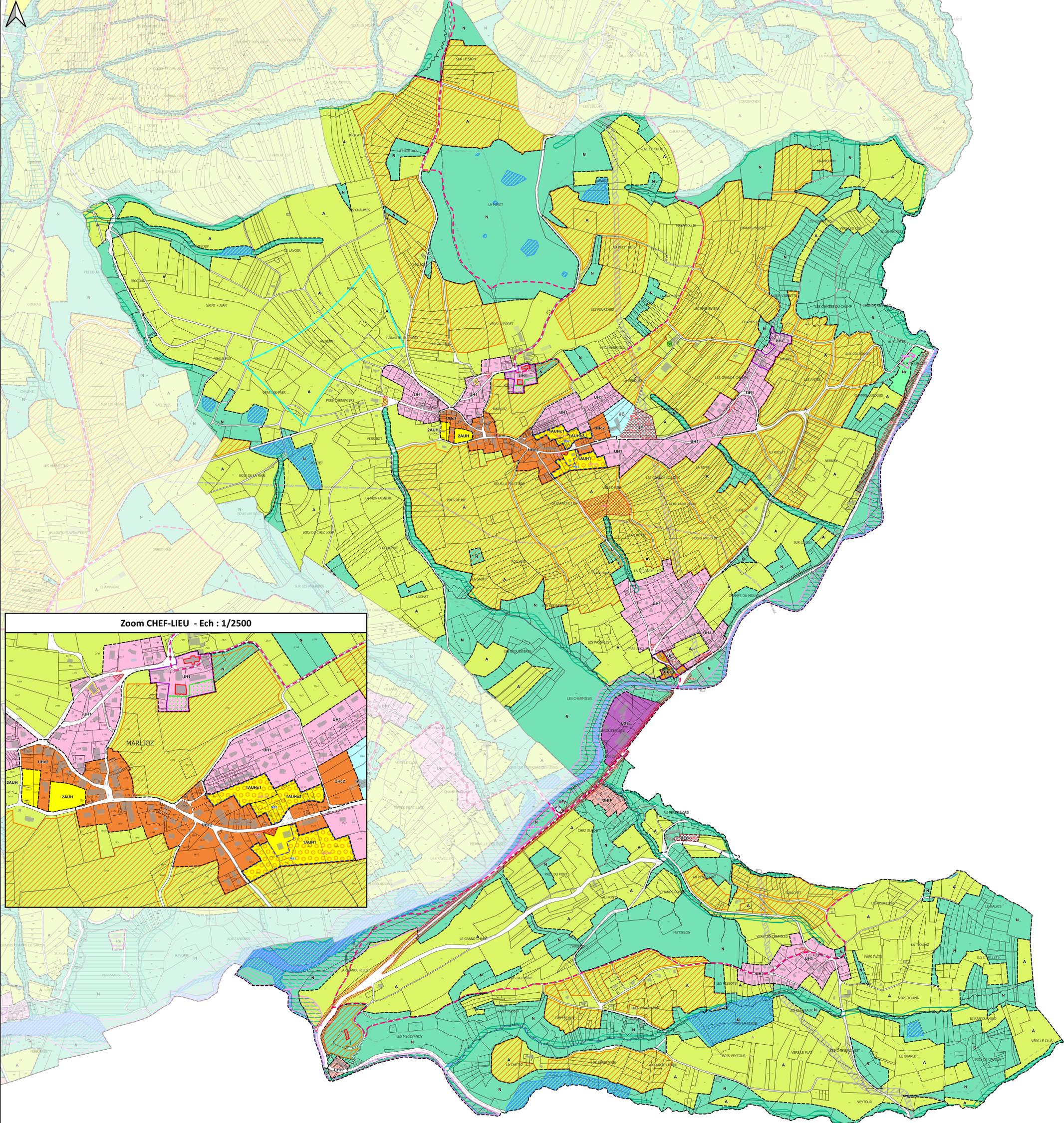
- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Nd' Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- No Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Ni Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU
- Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU
- M1 Secteur de mixité sociale
- Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU
- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement
- Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU
- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique
- Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU
- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver
- Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée
- Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU
- Secteur de carrière
- Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU
- Pipeline Hydrocarbure
- Canalisation de Gaz
- Autres
- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver



Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER40	Elargissement RD27	6926 m²	Conseil Départemental
ER50	Elargissement RD27	29490 m²	Conseil Départemental
ER51	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	492 m²	Commune de Marlioz
ER52	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	283 m²	Commune de Marlioz
ER54	Salle des fêtes et aire de stationnement	6440 m²	Commune de Marlioz
ER55	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	59 m²	Commune de Marlioz
ER57	Création d'une aire de stationnement	2127 m²	Commune de Marlioz
ER58	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	389 m²	Commune de Marlioz
ER59	Elargissement sécurisation carrefour RD7 chemin gironde	216 m²	Commune de Marlioz
ER60	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	96 m²	Commune de Marlioz
ER61	Elargissement RD27	12226 m²	Conseil Départemental
ER62	Sécurisation sortie de l'école, Aménagement aire de stationnement et espaces publics	3921 m²	Commune de Marlioz
ER63	Pour point d'apport volontaire	443 m²	Commune de Marlioz
ER64	Pour point d'apport volontaire	311 m²	Commune de Marlioz
ER65	Pour point d'apport volontaire	199 m²	Commune de Marlioz
ER66	Création d'un bassin de rétention	14359 m²	Commune de Marlioz
ER67	Parking pour commerces voisins	2348 m²	Commune de Marlioz
ER68	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	163 m²	Commune de Marlioz
ER66	Aménagement et sécurisation du carrefour entre la Vy du Moulin et la Route de Usse	782 m²	Commune de Marlioz